

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Elevage de Kermarec sur la commune principale de l'AIOT Kermarec 22340 Maël-Carhaix.

La référence de votre dossier est A-3-N8FCUSG9NC et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/03/2023 à 17h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **82916861600011**

Raison sociale **ELEVAGE DE KERMAREC**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**KERMAREC**

**Kermarec**

**22340 MAEL CARHAIX**

### Signataire

Nom : **MARZIN**

Prénom : **Christophe**

Qualité : **Gérant**

## Référent

Nom : **MARZIN**

Prénom : **Christophe**

Fonction : **Gérant**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Elevage de Kermarec**

Description des activités :

**L'EARL Élevage de Kermarec est soumis à Déclaration par le récépissé du 25 octobre 2017 pour un élevage de 30 000 poules pondeuses plein-air. L'EARL a repris une partie des terres anciennement exploitées par la SCEA Corbel, soit une SAU de 63,89 ha. Cette surface est mise à disposition pour valoriser les fumiers produits par le site de Kerbiterien de la SARL Marzin et une partie des fumiers/fientes produites par l'Elevage de Kermarec. L'excédent est repris par la société Terrial avec qui un nouveau contrat de reprise a été signé. Les fumiers/fientes de la SARL Marzin représentent 5904 uN et 4680 uP2O5. Au global l'élevage de Kermarec produit 8880 uN et 7860 uP2O5 dont 1380 uN et 1221 uP2O5 sont valorisés sur les 63 ha repris. L'EARL Elevage de Kermarec gèrera sur les 63,89 ha de terres, 7284 uN et 5901 uP2O5. La pression azotée est de 114 uN/ha SAU.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse **Kermarec 22340 Maël-Carhaix**

X : 224604

Y : 6815756

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

## 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

### Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

**L'élevage de Kermarec a repris 63,89 ha de terres anciennement exploitées par la SCEA Corbel sur lesquelles seront valorisés: - 5904 uN et 4680 uP2O5 provenant de l'élevage de poulettes volière du site de Kerbiterrien de la SARL Marzin. Une convention d'épandage a été signée entre les 2 parties. - 1380 uN et 1221 uP2O5 sur les 8880 uN et 7860 uP2O5 produits par l'Élevage de Kermarec. Les fumiers/fientes produits excédentaires soit 7500 uN et 6639 uP2O5 seront repris par la société Terrial. La pression azotée est de 114 uN /ha SAU et la pression en phosphore est inférieure à 100 uP2O5/ha SRD.**

## 7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.